

Mais à côté de ces pertes et de ces deuils, nous avons le bonheur d'enregistrer plusieurs événements heureux et même glorieux pour nous.

En tête de tous les autres, nous rappelons avec bonheur l'élévation presque simultanée de deux de nos professeurs sur le siège archiépiscopal de Montréal et à la lieutenance royale de la province de Québec.

Leur présence au milieu de nous, ce soir, est la confirmation de l'attachement qu'ils nous gardent et la promesse renouvelée de leur dévouement, dans une situation qui met une si puissante influence au service de leur bienveillante protection. Nous nous rappelons encore les paroles de profonde sympathie avec lesquelles ils ont répondu à notre accueil de félicitation et de bienvenue.

Qu'ils veuillent bien croire à la persévérance des sentiments que nous leur exprimions alors avec la sanction imposante d'une assistance que réunit encore autour d'eux, à cette heure, la vivacité des mêmes sentiments.

* * *

Depuis ces fêtes récentes, M. le Lieutenant-gouverneur a reçu du gouvernement français une distinction qui prouve éloquemment combien notre ancienne mère-patrie se plaît à reconnaître et à honorer parmi nous ceux qui savent maintenir dans leur vie et proclamer opportunément le culte des saines et nobles traditions françaises et entretenir pieusement le souvenir d'un passé glorieux.

En cette circonstance, si l'Université Laval pouvait éprouver une joie plus grande que celle que lui cause le si juste honneur accordé à l'un de ses professeurs éminents et des plus dévoués fondateurs de sa faculté de droit à Montréal, elle le trouverait abondamment dans le fait que la haute faveur de M. le Président de la République française enveloppe en même temps cinq autres de ses membres.

Outre, en effet, notre distingué recteur, Mgr Laflamme, l'honorable M. Marchand, premier ministre de la province de Québec, M. le juge Pagnuelo, M. le juge Chauveau, M. le Dr Emmanuel Lachapelle sont tous nôtres, soit comme professeurs, soit comme membres de nos conseils d'administration.

Qu'il nous soit permis de remercier publiquement, à cette occasion, M. le Consul général de France de l'entremise délicate par laquelle il nous a obtenu cet honneur et cette joie. En le faisant à l'occasion de ces deux fêtes du dévoilement